

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2024, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet, Marion Richard et Olivier Parent.**

**La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.**

Absences : Olivier Parent

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2024
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

### **ADMINISTRATION**

6. Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires
7. Dépôt - Rapport concernant l'application du règlement 607-2021 sur la gestion contractuelle
8. Dépôt - Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ - Contractants ayant reçu de plus de 25 000 \$ au cours de l'année
9. Avis de motion et projet de règlement 626-2024 - Traitement des élus
10. Résolution: Mandat loi 25- Protection des renseignements personnels – Morency Avocats
11. Résolution: PluMobile – Quote-part 2024
12. Résolution : Grand défi Pierre-Lavoie; droit de passage et utilisation de drones – Juin 2024

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13. Résolution : Sûreté du Québec – Priorités locales 2024

### **TRAVAUX PUBLICS & VOIRIE**

14. Résolution : Achat « Flotteurs » - Structuremarine

### **LOISIRS & CULTURE**

15. Résolution : Camp Multi-Sports St-Pierre

16. Résolution : Camp d'été St-François

**DIVERS**

17. Résolution : Adoption des dépenses du mois de janvier 2024

18. Correspondance

19. Varia

20. Période de questions

21. Clôture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION  
NO : 2145-24**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION  
NO : 2146-24**

**3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 JANVIER 2024**

Il est **proposé** par Marion Richard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier tel que rédigé.

**4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois de **janvier 2024** : 5

Coût des travaux : 438 000 \$

**5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**ADMINISTRATION**

**6. DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La directrice générale déclare que les intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal ont été reçus dans les délais prescrits et déposés au ministère des Affaires municipales tel que prévu par la Loi.

**7. DÉPÔT - RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 607-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Tel qu'exigé par la Loi, la directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle. Une copie est disponible sur le site Internet de la Municipalité et en version papier au bureau municipal.

**8. DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ - CONTRACTANTS AYANT RECU DE PLUS DE 25 000 \$ AU COURS DE L'ANNÉE**

La liste des contrats est déposée à l'intérieur du rapport sur la gestion contractuelle, car elle est présentée lors de la même séance du Conseil. Il est déposé sur SÉAO tel que prévu par la Loi.

**9. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 626-2024 - TRAITEMENT DES ÉLUS**

**Marc-André Goulet** donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 626-24 concernant le traitement des élus.

**RÉSOLUTION  
NO : 2147-24**

**10. MANDAT LOI 25- PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – MORENCY AVOCATS**

**ATTENDU** la quantité et la complexité des différents documents à produire pour se conformer aux exigences de la Loi 25 concernant la protection des renseignements personnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **André Vézina** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat combiné avec les autres municipalités de l'Île à Morency avocats pour la somme de 3 500 \$ plus les taxes par municipalité tel que présenté dans l'offre de Me Maryse Catellier-Boulianne. Les deniers proviendront des fonds généraux.

**RÉSOLUTION  
NO : 2148-24**

**11. PLUMOBILE – QUOTE-PART 2024**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a délégué sa compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC de l'Île d'Orléans par une entente intermunicipale qui l'autorise à sous-déléguer cette compétence à toute personne autorisée par la loi;

**ATTENDU QUE** la MRC a confié à Développement Côte-de-Beaupré l'organisation et la gestion du transport collectif et adapté pour les municipalités de l'Île d'Orléans en commun avec les municipalités locales participantes de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

**ATTENDU QUE** Développement Côte-de-Beaupré a accepté d'organiser et de gérer le service de transport collectif et adapté pour les deux MRC et qu'un contrat de transport a été octroyé le 6 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales participantes contribuent financièrement au service de transport dont elles bénéficient;

**ATTENDU QUE** Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour les années 2023 et 2024 et que ces prévisions ont été adoptées le 13 octobre 2022 par résolution 2022-CE-79 du comité exécutif;

**ATTENDU QUE** la MRC de l'Île d'Orléans, lors de son conseil du 3 mai 2023, a adopté les orientations budgétaires révisées 2023 et 2024 par voie de sa résolution 2023-05-58;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

**ATTENDU QUE** la quote-part de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 9 255,06 \$ représentant 5,22 \$ par habitant (1773) pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** le 5,22 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

**ATTENDU QUE** la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Andréanne Lapointe-DeBlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2024, soit une somme de 9 255,06 \$ à Développement Côte-de-Beaupré.

**RÉSOLUTION  
NO : 2149-24**

**12. GRAND DÉFI PIERRE-LAVOIE : DROIT DE PASSAGE ET UTILISATION DE DRONES- JUIN 2024**

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser le passage du convoi du 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie, qui se tiendra les 14-15 et 16 juin 2024 et également de permettre l'utilisation de drones, ainsi que le droit de les faire décoller et atterrir sur le territoire de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.tel que demandé dans la lettre du 13 décembre 2023

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**RÉSOLUTION  
NO : 2150-24**

**13. SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS LOCALES 2024**

Il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'envoyer le tableau ci-dessous au poste de la Sûreté du Québec concernant les priorités locales pour 2024.

<b>SÉCURITÉ ROUTIÈRE</b>	
Faire respecter les limites de vitesse partout; l'entrée du village (ouest et est), la route Prévost et dans le cœur du village.	
Faire respecter les règlements relatifs aux autobus scolaires.	
Informé le conseil municipal des résultats des différentes actions, contraventions et enquêtes concernant les priorités locales 2024	
<b>PRÉVENTION DU CRIME</b>	
Patrouiller les lieux publics en soirée et les fins de semaine; le quai – terrain de l'église et le Parc maritime	
<b>COUVERTURE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX</b>	<b>DATES</b>
Fête nationale	24 juin
Fête du nautisme	6 juillet
Marchés publics	17 & 31 août 2024
Parcours artisanal et gourmand	23-24 nov. 2024
Plaisir des neiges	Janvier 2025

## TRAVAUX PUBLICS et VOIRIE

**RÉSOLUTION  
NO : 2151-24**

### **14. ACHAT- «FLOTTEURS » STRUCTUREMARINE**

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser l'achat de flotteurs pour le ponton du parc maritime et du débarcadère du quai de Saint-Laurent pour la somme de 5 838,44 \$ avant taxes applicables. Les deniers proviendront des fonds généraux.

## LOISIRS et CULTURE

**RÉSOLUTION  
NO : 2152-24**

### **15. CAMP MULTI-SPORTS ST-PIERRE**

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de défrayer 40%, soit 440 \$ des frais pour non-résidents pour le camp de jour régulier, excluant les camps spécialisés.

TARIF RÉSIDENT ST-PIERRE		TARIF NON RÉSIDENT	
1 enfant	550,00\$	1 enfant	1100,00\$
2 enfants	910,00\$	2 enfants	2200,00\$
3 enfants	1225,00\$	3 enfants	3300,00\$
4 enfants et +	+320\$/enfants	4 enfants et +	+1100,00\$/enfant

**RÉSOLUTION  
NO : 2153-24**

### **16. CAMP D'ÉTÉ ST-FRANÇOIS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité trouve avantageuse l'offre du Camp Saint-François pour les enfants de Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire assurer la pérennité du Camp Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que la Municipalité défrayera 40% du coût d'inscription (1 050\$), soit 420 \$ par enfant ainsi que les coûts d'un autobus. Les places qui ne sont pas utilisées par les jeunes de Saint-Laurent pourront être offertes à un coup calculé au prorata aux autres campeurs des autres municipalités. Les fonds proviennent des fonds généraux.

## DIVERS

**RÉSOLUTION  
NO : 2154-24**

### **17. ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2024**

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (36 121.01 \$) et le paiement des comptes (98 434.40 \$) totalisant 134 555.41\$ pour le mois de janvier 2024 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

### **Certificat de la greffière-trésorière**

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **2154-24**.

---

Michelle Moisan  
Directrice générale /greffière-trésorière

**18. CORRESPONDANCE**

La Municipalité a reçu la confirmation du ministère des Affaires municipales que sa reddition finale a été acceptée et que le financement pour le projet PIQU v.1.4 pour l'assainissement des eaux usées sera versé soit 6 473 298 \$.

**19. VARIA**

Aucun point a été ajouté au varia.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION  
NO : 2155-24**

**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par André Vézina et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
MICHELLE MOISAN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
YVES COULOMBE  
MAIRE

*« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*